

Lille, le 10 juin 2020

Collectif des Étudiants de Galois et leurs amis
FSE Université de Lille
UNEF Lille
Solidaires Etudiant e-s Lille
CGT Ferc sup Université de Lille
FSU Université de Lille
Sgen-CFDT Université de Lille
Sud Éducation université de Lille

À l'attention de :

M. Jean-Christophe Camart, Président de l'Université de Lille

Copie à :

Mme Sandrine Rousseau, vice-présidente en charge de la vie étudiante,
Mme Emmanuelle Jourdan-Chartier, vice-présidente Université citoyenne
et accompagnement des publics fragilisés

Monsieur le Président, Mesdames les vice-présidentes, cher·e·s collègues,

Comme vous le savez, la situation engendrée par la crise du COVID-19 et par les mesures prises pour contrer cette pandémie ont de lourdes conséquences pour tou·te·s les étudiant·e·s. Ce contexte a en effet eu comme répercussion la précarisation croissante de nombreux/ses étudiant·e·s, tant sur le plan économique que sur le plan sanitaire et psychologique. Nos organisations syndicales d'étudiants et de personnels, nos collectifs militants, se sont réunis en visioconférence pendant la crise sanitaire liée au COVID19 et ont partagé plusieurs constats.

Les différents dispositifs déployés depuis le 17 mars par l'Université de Lille, dont notamment des aides financières exceptionnelles ou des distributions alimentaires, sont à ce titre autant d'initiatives louables qui ont permis, pour certain·e·s étudiant·e·s, d'éviter le pire. Or, de nombreux problèmes subsistent que nous développons dans ce courrier.

En premier lieu, les dispositifs d'aide alimentaire et humanitaire ont principalement été déployés sur le campus Cité scientifique, ne touchant qu'une partie des étudiant·e·s précarisé·e·s et isolé·e·s. Il est indispensable de les étendre aux étudiant·e·s de tous les campus, ainsi qu'aux étudiant·e·s précaires logé·e·s dans le parc privé (par exemple, en foyers de jeunes travailleurs).

En second lieu, si on excepte les aides alimentaires d'urgence, la procédure administrative habituelle d'accès aux aides sociales a été maintenue durant le confinement. Or, celle-ci représente un frein pour certain·e·s étudiant·e·s. En effet, pour bénéficier de ces aides les étudiant·e·s doivent fournir un nombre très important de justificatifs. Une partie de ces justificatifs ne sont que rarement disponibles au format numérique et une partie doivent être signés manuscritement. Un certain nombre d'étudiant·e·s n'ont pourtant pas accès à des outils d'impression ou de numérisation. Certains justificatifs sont également fournis par la famille, qui peut résider à l'étranger, être impactée directement par la pandémie ou encore subir un suivi postal dégradé. Des justificatifs sont enfin produits par d'autres institutions (banques) elles aussi impactées par la situation actuelle. À ces problèmes s'ajoute la situation des étudiant·e·s n'ayant pas de compte bancaire ou ayant un découvert qui, dès lors, ne peuvent pas disposer des aides financières de l'université, en dehors des cartes d'achat.

Nous demandons donc que la procédure d'accès aux aides sociales d'urgence soit immédiatement allégée. Nous demandons également que, au-delà des cartes d'achat,

une solution soit trouvée pour les étudiant·e·s n'ayant pas de compte bancaire ou étant à découvert.

En troisième lieu, l'Université de Lille, pour lutter contre la précarité, se doit d'être exemplaire avec ses vacataires étudiant·e·s, doctorant·e·s ou sans emploi. Elle en est loin et se révèle peu soucieuse de ses agents précaires. En effet, l'engagement oral donné en comité technique de rémunérer les vacataires sur la base de leur service prévisionnel n'a pas été mis par écrit et communiqué aux intéressé·e·s. Une grande partie des étudiant·e·s ou doctorant·e·s vacataires ont d'ailleurs vu leurs salaires réduits sur la période de confinement ou n'ont tout simplement pas été rémunéré·e·s. La somme de 100 euros en dessous de laquelle la rémunération n'est arbitrairement pas versée est particulièrement élevée pour des étudiant·e·s sans autre ressource. La transmission des pièces aux vacataires (attestation de recrutement, fiches de paie...) est ralentie alors que ces pièces sont nécessaires pour bénéficier de certaines aides.

Nous demandons donc que l'ensemble des vacataires étudiant·e·s, doctorant·e·s et sans emploi soit rémunéré sur la base du service prévisionnel pour la période du confinement et du service fait avant le 15 mars 2020.

En quatrième lieu, le Conseil d'administration de l'Université de Lille avait donné au Président mandat de porter auprès de la CPU la création d'un statut d'étudiant·e en exil. Aucune information n'a été donnée depuis aux membres du conseil. Ce statut aurait pourtant permis d'éviter certaines situations dramatiques rencontrées par ces étudiant·e·s. Nous demandons que la Présidence expose un bilan de ses actions visant à soutenir et à participer à la mise en place d'un statut d'étudiant·e en exil.

Par ailleurs, la situation de crise sanitaire risque de se prolonger dans la durée et d'avoir un impact sur le déroulement de l'année universitaire 2020/2021. En parallèle, dans un tel contexte, les probabilités de retrouver un emploi dans les mois à venir pour les étudiant·e·s qui, majoritairement, se salarient pour financer leurs études (que ce soit durant l'année scolaire ou durant les interruptions pédagogiques), sont particulièrement faibles.

Nous demandons donc que les dispositifs d'aide alimentaire et humanitaire soient pérennisés et étendus à l'ensemble des campus. Nous demandons également que des dispositifs de lutte contre la précarité numérique soient mis en place. À ce propos, la distribution d'ordinateurs portables n'est en rien suffisante, surtout quand elle se déroule à petite échelle. En effet, l'accompagnement pédagogique/le maintien du lien pédagogique requiert des machines performantes et des équipements particuliers (casque, micro, caméra, imprimante, scanner...), ainsi qu'une connexion Internet de bonne qualité, dont ne disposent ni tou·te·s les étudiant·e·s, ni d'ailleurs tous les personnels enseignants, enseignants-chercheurs ou BIATSS. Il est donc nécessaire de prévoir, en cas de prolongement de la crise sanitaire, des aides plus conséquentes visant à la réduction de ces inégalités.

L'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap se devra d'être amélioré. La période de confinement a révélé la difficile adaptation de l'enseignement à distance et en particulier des examens à distance à cette typologie d'étudiant·e·s. L'accompagnement et l'inclusion des étudiant·e·s en situation de handicap nécessite une meilleure coordination entre les services de suivi, les référents handicap des composantes et les enseignant·e·s.

Insistons sur le fait que les situations décrites ont été exacerbées par la crise sanitaire mais que ces situations ne sont pas liées au COVID19. Elles étaient pour certaines présentes avant la crise sanitaire et les demandes formulées seront un moyen de renforcer les mesures prises par l'UdL pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Pour terminer, nous affirmons que, pour répondre aux besoins concrets des étudiant·e·s, la politique de la Présidence ne peut se construire sans la participation des acteurs/trices de terrain. La composition des actuelles commissions FSDIE n'est ainsi pas adaptée à la situation. Les associations partenaires participant aux distributions alimentaires, les organisations syndicales représentatives des étudiant·e·s mais aussi les composantes et les enseignant·e·s, qui ont aussi essayé de maintenir le contact en

période de confinement, sont exclu-e-s de cette instance. La commission CVEC, qui n'a pas été réunie pendant le confinement, n'est qu'à peine plus représentative, au sens où elle associe les organisations syndicales étudiantes et les composantes, mais avec voix consultative.

La Présidence ne peut, seule, définir les dispositifs à destination des étudiant-e-s, les procédures d'accès à ces dispositifs et les fonds qui y sont alloués. La double exigence démocratique de décisions transparentes et d'une politique en phase avec le terrain exige que, la situation actuelle se pérennisant, une commission de lutte contre la précarité et l'isolement étudiant en temps de crise sanitaire gérant un fonds social indépendant abondé par la CVEC soit mise en place pour construire une politique de vie étudiante inclusive et adaptée. Cette commission devra comprendre en majorité des représentant-e-s des associations partenaires (Secours Populaire, Croix Rouge...) et de toutes les organisations étudiantes représentatives. Elle devra aussi intégrer une représentation des organisations syndicales de personnels et des composantes.

Nous attendons vos retours sur les différents points développés dans cette lettre et sollicitons auprès de vous une rencontre dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Collectif des Étudiants de Galois et leurs amis, FSE Université de Lille, UNEF Lille,
Solidaires Etudiant-e-s Lille

CGT Ferc sup Université de Lille, FSU Université de Lille, Sgen-CFDT Université de Lille,
Sud Éducation université de Lille

